Mis en ligne le 18 juillet 2022
par Paule DENIS, Assistante à la Direction générale des services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20220713-1-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 13-07-2022
Publication le : 13-07-2022

Commune de Tullins
Département de l'Isère RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 6 juillet 2022

Nombre de membres au Conseil Municipal : 29

qui ont pris part à la délibération : 20

Date de convocation : 1er juillet 2022

L'an deux mil vingt et deux, le six juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Dolores ADAMSKI, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Marie-Laure TRESCA, Damien VINCIGUERRA, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Nicole CLUZEL et Jean-François RIMET-MEILLE.

Absents :

Alain FERNANDEZ donnant pourvoir à Brahim SAADI, René MARTIN donnant pouvoir à Dolores ADAMSKI, Nadège MANCINO, Vanessa RENARD, Sébastien MAGNIER donnant pouvoir à Marie-Laure TRESCA, Marie-Emeline DOBIGNY, Françoise SOULLIER (excusée), Laëtitia SERPAGGI, Claire PESCHEL, Clotilde BERTHIER donnant pouvoir à Frank PRESUMEY, Stéphanie BESSET, Sébastien GINESTET, Cédric AUGIER, Jean-Charles BANCHERI donnant pouvoir à Anne DROGO, Robert PASERO donnant pouvoir à Florian GRENIER et Didier DEMCZUK donnant pouvoir à Gérald CANTOURNET.

Le Conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Madame Marie-Laure TRESCA.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-9.1-122

Adhésion au dispositif « Carte Tattoo Isère »

Monsieur l'Adjoint à la Jeunesse rappelle qu'en juillet 2002 la Commune a adhéré à l'opération « Chéquier jeune Isère » initiée, à l'époque, par le Conseil général de l'Isère.
En 2016, le Conseil départemental a décidé d'améliorer l'accès des jeunes au sport et à la culture en élargissant le choix des activités et achats du « chéquier jeune Isère » à l'ensemble du territoire. Le « chéquier jeune Isère » est devenu à partir de la rentrée 2016 le « Pack loisirs ».

Cette année, le Département de l'Isère en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère a initié un nouveau dispositif la « Carte Tattoo Isère ».

Monsieur l'Adjoint à la Jeunesse précise que la Commune étant concernée par ce nouveau dispositif, il convient donc d'y adhérer.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** l'adhésion de la Commune au dispositif « Carte Tattoo Isère »,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 11 juillet 2022
Le Maire

MAIRIE DE TULLINS (ISERE)